

PRÉFET DU VAL D'OISE

DIRECTION DE L'ACCUEIL DU PUBLIC, DE L'IMMIGRATION ET DE LA CITOYENNETE Bureau de la citoyenneté et des professions réglementées

Cergy-Pontoise, le

DEMANDE D'AGRÉMENT D'UN CENTRE PSYCHOTECHNIQUE

(en vue de la sollicitation d'un nouveau permis de conduire après annulation)

(articles L223-5 et L224-14 du Code de la Route et décret n° 60-848 du 06 août 1960)

Liste des pièces à fournir

1. L'ORGANISME (personne physique ou morale)

<u>Dans tous les cas</u> :	
	une demande à compléter le nom du responsable du centre une photocopie de la pièce d'identité du responsable du centre Si le demandeur est une personne morale, le représentant légal doit fournir : un extrait de Kbis datant de moins de trois mois un exemplaire des statuts les autres agréments départementaux
2.	LES EXPERTS INTERVENANTS
La lis	te des psychologues pressentis, et pour chaque intervenant : le curriculum vitae la copie du diplôme le numéro ADELI un justificatif d'une expérience en sécurité routière
3.	LES TESTS
	le nom et un descriptif de la batterie de test choisie la description et le fonctionnement du matériel utilisé les moyens de prise de rendez-vous et la durée totale du test un compte rendu de test anonyme le coût
4.	LES LOCAUX
	la situation géographique et l'accessibilité par les transports en commun la description des locaux (plan, superficie, la présence d'une salle d'attente ou non, les sanitaires, le issues de secours, les accès pour personnes handicapées) le procès-verbal de la commission de sécurité ou l'autorisation d'exploitation de la mairie ou ur récépissé de déclaration d'ouverture le bail ou le contrat de location l'attestation de l'assurance pour l'accueil du public dans les locaux
5.	BILANS D'ACTIVITE DES TESTS PSYCHOTECHNIQUES
	Depuis le dernier agrément

